



CRÉDIT : KELLY-ANN BENOIT

- 04 ADMINISTRATION
- 05 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 10 VOIRIE ET INGÉNIERIE
- 11 SÉCURITÉ INCENDIE
- 12 LOISIRS



CETTE ÉDITION INCLUT VOTRE
CARNET LOISIRS

Mot de la mairesse



Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Vous avez récemment pris connaissance du rapport financier déposé pour l'exercice 2022. Ce rapport fait état d'un surplus de plus de 5,6 millions de dollars attribuable notamment à la valeur des droits de mutation (4 millions) qui s'est avérée plus élevée que prévue. Ces surplus seront réinvestis dans notre milieu.

Je tiens à remercier les citoyens et les usagers de la route pour leur patience durant les travaux de réfection sur le chemin du Fleuve Ouest. Nous sommes à quelques semaines de la fin. Dans les prochains jours, ce sera au tour du chemin du Vieux-Canal de se refaire une beauté. Ce tronçon fait partie de la Route Verte et est très utilisé des cyclistes qui seront bien heureux d'y rouler en toute sécurité.

En parlant de sécurité, la campagne de sensibilisation à la vitesse déployée au cours de l'été a permis jusqu'à maintenant de récompenser une cinquantaine d'automobilistes pour leur bonne conduite. Le comité de circulation et sécurité routière a misé sur une campagne positive pour encourager les bonnes habitudes. C'est aussi sur la recommandation de ce comité, toujours dans le but d'améliorer la sécurité et de réduire la vitesse, que des bollards ont été installés sur le chemin du Fleuve, à l'ouest de De Beaujeu. Ce tronçon de route étroit et sinueux est souvent le lieu d'une vitesse excessive. Les bollards invitent naturellement à ralentir.

Je suis heureuse de vous annoncer que la Ville procédera au remplacement des bacs bruns, probablement au début de l'année 2024. Les petits bacs seront effectivement remplacés par des 240 litres. Les ménages recevront au préalable un feuillet d'information qui expliquera le processus de renouvellement. Le passage au plus grand volume est devenu primordial étant donné l'importance du compostage dans notre quotidien et encore davantage depuis que nous sommes autorisés à déposer nos feuilles et résidus de jardin dans la collecte de matières organiques.

Comme l'été s'achève, je souhaite profiter de l'occasion pour souligner le travail remarquable de nos équipes qui s'activent sur le terrain. Les demandes sont grandes durant la belle saison : entretien des parcs et de la piscine, lignage, gestion du camp de jour, demandes de projets et de permis, événements, etc. Nos employés réguliers et saisonniers sont à pied d'œuvre pour répondre du mieux possible à tous nos besoins. Je remercie aussi au passage l'ensemble des employés municipaux qui, tout au long de l'année, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour vous servir.

Je vous invite finalement à consulter le calendrier des cours de l'automne. On vous offre une grande variété d'activités et quelques nouveautés.

Profitez de l'automne et de ses couleurs.

Bonne rentrée !

Votre mairesse,

brosseau@coteau-du-lac.com

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX



ALAIN LAPRADE
District 1 (Léon-Giroux)
lapradea@coteau-du-lac.com



FRANÇOIS VALLIÈRES
District 2 (Georges-Jules-Beudet)
vallieresf@coteau-du-lac.com



DAVID-LEE AMOS
District 3 (Elzéar-Deguire)
amosdl@coteau-du-lac.com



ISABELLE LEMAY
District 4 (Hubert-St-Amour)
lemayi@coteau-du-lac.com



CHRISTINE ARSENAULT
District 5 (Julien-Cuierrier)
arsenaultc@coteau-du-lac.com



PATRICK DELFORGE
District 6 (Édouard-Dumesnil)
delforgep@coteau-du-lac.com

ADMINISTRATION

HORAIRE D'AUTOMNE-HIVER

Les employés municipaux seront de retour à l'horaire régulier à compter du 10 octobre.

Horaire régulier (du 10 octobre au 3 mai inclusivement)

Hôtel de ville :

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Garage municipal :

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Horaire d'été (jusqu'au 6 octobre)

D'ici là, l'horaire estival s'applique toujours.

Hôtel de ville :

Lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30. Vendredi, de 8 h à 12 h.

Garage municipal :

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30. Vendredi, de 8 h à 12 h.

INFOLETTRE - INSCRIVEZ-VOUS !

Recevez-vous l'infolettre municipale ? L'infolettre municipale est transmise par courriel environ aux 2-3 semaines dans le but de relayer l'information et l'actualité municipale. C'est vraiment un outil incontournable pour demeurer informé. Une infolettre spéciale « *Faits saillants* » est également transmise après les séances ordinaires du conseil afin de résumer les décisions qui y ont été entérinées.

Comment s'inscrire ? Rendez vous sur le site Web de la Ville au coteau-du-lac.com et entrez votre courriel dans l'encadré qui se trouve sur la page d'accueil.

TAXES MUNICIPALES - PROCHAINE ÉCHÉANCE DE PAIEMENT

Le dernier versement annuel pour le paiement des taxes : **Mercredi 25 octobre**

Nomination d'une directrice générale adjointe

Le 14 août dernier, nous accueillions madame Chantale Joncas au nouveau poste de directrice générale adjointe. Forte d'une expérience de près de 20 ans dans le milieu municipal, madame Joncas fera profiter l'organisation municipale de ses riches compétences.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

UNE SITUATION QUI SEMBLE ÊTRE PROBLÉMATIQUE SE POINTE À L'HORIZON AVEC VOTRE VOISIN, EST-CE DU DROIT CIVIL OU DU DROIT MUNICIPAL ?

Le Code civil du Québec est une loi générale qui contient les dispositions de base régissant la vie en société, c'est-à-dire les rapports entre les personnes et les biens. Il régit tous les droits en matière civile, par exemple, la vie quotidienne, comme les relations familiales, les relations entre voisins, la propriété, les contrats, la location de meubles et d'immeubles, les contrats de vente, etc.

Pour bien comprendre s'il s'agit de droit civil, voici quelques exemples de trouble de voisinage relevant du droit civil :

Les arbres avec leurs branches et leurs racines

Il peut arriver que les branches et les racines d'un arbre s'étendent jusque chez votre voisin et nuisent sérieusement à l'usage de sa propriété. Dans un tel cas, votre voisin peut vous demander de couper ces branches ou ces racines. Si vous refusez de le faire, il peut vous y contraindre au moyen d'une injonction accordée par le tribunal, à la condition de vous avoir d'abord fait parvenir une mise en demeure. Enfin, si votre arbre menace de s'écraser sur la pro-

priété de votre voisin, ce dernier peut, de la même façon, vous obliger à l'abattre ou à le redresser.

Les clôtures

Vous pouvez clore votre terrain en aménageant un mur, un fossé, une haie, une barrière ou toute autre clôture. Si cet ouvrage est situé entièrement sur votre terrain et qu'il n'empiète pas sur la ligne le séparant de celui de votre voisin, vous pouvez en choisir la hauteur, la couleur et les matériaux tout en respectant les dispositions réglementaires de la Ville.

Par ailleurs, votre voisin et vous pouvez vous entendre pour construire sur la ligne qui sépare vos terrains une clôture mitoyenne dont vous vous partagerez les frais de construction et d'entretien. Vous déciderez conjointement de la nature de la clôture, de sa hauteur, de sa couleur, des matériaux à utiliser pour la fabriquer et des accessoires à y installer.

Source : educaloi.qc.ca/categories/habitation



ENTREPOSAGE ET STATIONNEMENT DE MATÉRIEL DE RÉCRÉATION (URB-300)

Nous tenons à vous rappeler que l'entreposage et le stationnement de matériel de récréation tel que : moto-neige, remorque, roulotte, tente-roulotte, habitation motorisée, véhicule tout-terrain, bateau sont autorisés à toutes les classes d'habitation. Cependant, il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain afin d'entreposer ou de stationner du matériel de récréation.

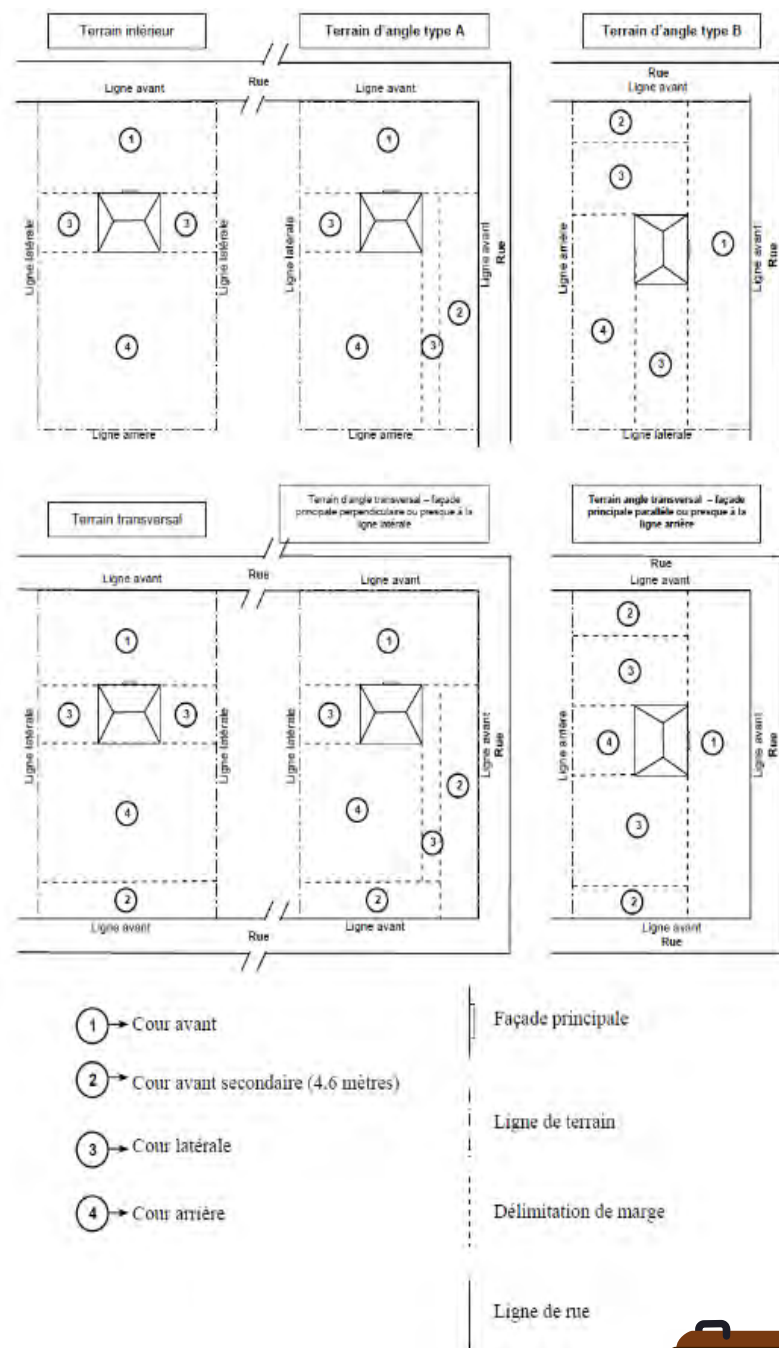
L'entreposage et le stationnement doivent être faits sur le terrain du propriétaire du matériel de récréation. Le matériel de récréation, autorisé en cours avant ou avant secondaire, doit être entreposé ou stationné dans une aire de stationnement. En aucun temps ledit matériel ne doit empiéter dans l'emprise municipale. Un seul matériel de récréation peut être entreposé ou stationné par logement, en cours avant ou avant secondaire.

En cours avant ou avant secondaire, seul est autorisé le matériel de récréation respectant les exigences suivantes :

- une longueur maximale de 5 mètres
- une largeur maximale de 2,5 mètres
- une hauteur maximale de 1,25 mètre

Tout matériel ne respectant pas ces exigences devra être entreposé en cours latérales ou arrière. Dans ces cours, la distance minimale devant être respectée de toutes lignes de propriété est de 2 mètres.

Cependant, dans le cas où la propriété voisine possède une fenêtre à vue directe sur le lieu d'entreposage, la distance entre la fenêtre et le matériel devra être de 6 mètres.



À VENIR EN 2024 - DES NOUVEAUX BACS BRUNS POUR LES MÉNAGES COTEAULACOIS

On passera enfin aux grands bacs bruns de 240 litres au cours de l'année 2024.

Voilà une excellente nouvelle ! Surtout qu'il est maintenant possible d'y déposer les feuilles et résidus verts. Au cours des prochains mois, une communication officielle sera transmise aux ménages en expliquant le processus de changement. Restez à l'affût.



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée du 1^{er} novembre au 15 avril de l'année suivante. À cette échéance, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé. L'abri temporaire doit être installé dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès. Un seul abri d'auto temporaire est autorisé par terrain.

Il doit être situé à une distance minimale de :

- 1,5 mètre de toute ligne de terrain;
- 2,5 mètres du trottoir, de la bordure de rue ou de la surface asphaltée lorsqu'il n'y a pas de trottoir ou de bordure de rue, sans toutefois empiéter à l'intérieur de l'emprise municipale;
- 2 mètres d'une borne-fontaine.

Dimensions

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une hauteur maximale de 3 mètres et une superficie maximale de 30 mètres carrés. Pour un supplément d'information concernant les abris d'auto, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme et environnement via courriel à inspection@coteau-du-lac.com ou par téléphone au 450 763-5822, poste 234.

INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE

Le stationnement de nuit sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 1^{er} avril, entre 00 h et 07 h.



BOIS DE CHAUFFAGE

L'entreposage de bois de chauffage est autorisé à toutes les classes d'usage résidentiel, aux conditions suivantes :

- Le bois de chauffage est pour une utilisation personnelle.
- Un maximum de six (6) cordes de bois de chauffage est autorisé par terrain.
- L'entreposage doit respecter une distance minimale de 1 mètre des lignes de terrain.
- La hauteur de la corde de bois est de 1,5 mètre (5'-0").
- L'entreposage ne doit pas être visible de la voie de circulation sinon l'utilisation d'un écran végétal ou d'une clôture est requise.

Il est prohibé que le bois de chauffage soit entreposé en vrac. Il doit être cordé et proprement empilé. (référence : règlement de zonage URB-300)

CET AUTOMNE, ON CHOISIT LE FEUILLYCLAGE POUR GÉRER SES FEUILLES MORTES!

Les citoyens sont invités à d'abord pratiquer le feuillicyclage et à utiliser les résidus comme paillis pour protéger les végétaux de leurs plates-bandes.

Avantages du feuillicyclage

Cette pratique consiste à tondre les feuilles mortes plutôt que de les ramasser. Les feuilles, ainsi déchiquetées, deviennent un engrais pour le gazon. En plus, le feuillicyclage offre d'autres avantages :

- Il fait sauver du temps parce qu'il est plus rapide de tondre que de ramasser les feuilles;
- Il diminue les frais pour les sacs destinés à cette collecte;
- Il permet de réduire le nombre de sacs à ramasser diminuant du même coup la quantité de gaz à effet de serre produit par cette collecte supplémentaire.

Pour bien réussir son feuillicyclage, voici quelques conseils :

- Il vaut mieux tondre les feuilles dès qu'elles commencent à tomber pendant qu'elles sont sèches et le faire souvent afin qu'elles ne deviennent pas trop humides.
- L'utilisation d'une lame déchiqueteuse peut également donner de meilleurs résultats, car plus les feuilles sont réduites en petits morceaux, plus vite elles fertilisent le sol.
- Une subvention de 20 \$ est disponible à la Ville à l'achat d'une lame déchiqueteuse.

Ce procédé est aussi une autre manière de réutiliser sans frais cette substance organique de qualité.

Un surplus de feuilles?

Pour les citoyens qui auraient un surplus de feuilles même en optant pour ces solutions, la Ville offrira la collecte des feuilles dans la semaine du 23 octobre ainsi que dans la semaine du 13 novembre 2023.

MISE À JOUR AGRILE DU FRÊNE

L'abattage des frênes morts ou malades est maintenant terminé pour les parcs Henri-Paul-Desforbes, Langevin et le Centre de la nature quatre-saisons.

Le parc Gaspard-Dauth, sur la rue Juillet, sera finalisé à l'automne.

Les plantations dans ces secteurs suivront au cours des prochaines semaines et mois, idéalement avant et après le gel.



VOS PROCHAINES DATES DE COLLECTES

Semaine du 30 octobre

COLLECTE DE BRANCHES

- Déposez les branches en face de votre propriété la veille du début de la collecte (le dimanche).
- Orientez les troncs du côté de la rue.
- N'attachez pas vos branches.
- Respectez les dimensions permises : 5 mètres de long x 3 mètres de large x 1,5 mètre de haut.
- Ne déposez aucune bûche, souche, racine, vigne et branche à épines telles que aubépines et rosiers car elles ne seront pas acceptées.
- Ne déposez pas de branches dont le diamètre excède 20 centimètres (8 pouces), elles ne seront pas acceptées.

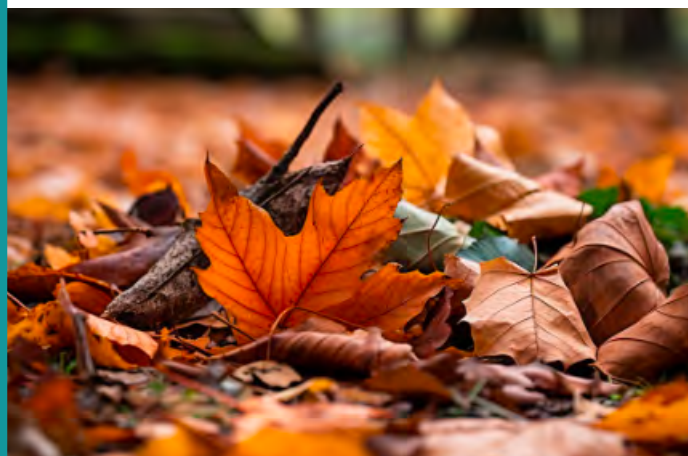


Semaine du 23 octobre

Semaine du 13 novembre

COLLECTIVES DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

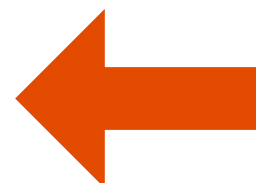
- Ne disposez que des résidus acceptés : résidus de jardinage, feuilles, herbes, fruits tombés des arbres, rognures de gazon et plantes.
- Déposez les résidus dans des sacs en papier brun, non déchirés et pas trop lourds. Les sacs en plastique ne sont pas acceptés.
- Ne fermez pas vos sacs avec du ruban ou de la broche, il suffit de les plier pour ne pas les laisser complètement ouverts.
- Déposez vos sacs sur votre terrain, en avant de la propriété, la veille du début de la collecte.
- N'oubliez pas que les sacs sont entièrement destinés au compost, par conséquent, assurez-vous de ne jamais ajouter de roches ou autres matières non compostables.



Rappel : les résidus verts sont désormais acceptés dans les bacs bruns de la collecte de matières organiques.

GARAGE - DÉPÔT DE SACS DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

Il est possible d'apporter vos sacs de résidus verts, feuilles et végétaux (compost) au garage municipal, Service des travaux publics, et ce, **jusqu'au 30 novembre**. Les branches ne sont pas acceptées.



VOIRIE - INGÉNIERIE

On pense déjà à l'hiver !

DÉNEIGEMENT

Installation des piquets

Plantez vos piquets de neige en plastique à 1,5 mètre de la chaussée et à une distance minimale d'un (1) mètre du trottoir. Les piquets en métal endommagent les équipements de déneigement et peuvent causer des blessures une fois ensevelies sous la neige. Merci pour votre collaboration !

Consignes à adopter

Lorsque vous déneigez votre aire de stationnement, rappelez-vous de déposer la neige sur votre propriété afin de maintenir nos voies publiques sécuritaires.

Les gestes suivants constituent des infractions au règlement :

- pousser la neige sur une propriété municipale.
- amonceler de la neige de façon à nuire à la visibilité des automobilistes, que ce soit sur un terrain privé ou public.
- jeter de la neige dans un rayon de 1,5 mètre d'une borne d'incendie.
- jeter de la neige sur toute propriété publique ou sur la voie publique.

Vos bacs dans votre entrée

Veuillez placer vos bacs de recyclage, d'ordure et de compostage dans votre entrée privée afin que la voie publique soit exempte de tout obstacle.

INSTALLATION DES PIQUETS D'ENTREPRENEUR EN DÉNEIGEMENT (URB-300)

Des piquets identifiant un entrepreneur en déneigement peuvent être installés sur votre propriété, pourvu que :

- Les piquets soient implantés à une distance minimale de 0,3 mètre à l'extérieur de l'emprise municipale;
- La hauteur hors tout des piquets, incluant l'identification de l'entrepreneur, n'excède pas 1,2 mètre;
- Les piquets sont installés de façon à éviter tout risque de blessures.

Finalement, les piquets ne peuvent être installés avant le 1^{er} novembre et doivent être retirés au plus tard le 1^{er} mai.

DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR LE DÉNEIGEMENT

Les opérations de déneigement ont occasionné des dommages ?

- Pour tout bris de matériel, boîte aux lettres, bacs de collecte, etc. : Informez-nous dès que le bris survient.
- Pour les dommages à la propriété (terrassement) : Informez-nous au plus tard le 31 mars.
- Contact : **450-763-5822 poste 242** ou par courriel : travauxpublics@coteau-du-lac.com

SÉCURITÉ ET INCENDIE

SE PRÉPARER EN CAS D'URGENCE AVEC UNE TROUSSE 72 HEURES

On ne souhaite surtout pas revivre un épisode de verglas, mais on n'est jamais à l'abri des caprices de dame Nature. Dans la mesure du possible, soyez prêts à affronter des épisodes sans eau ou sans électricité ou toute autre situation parfois imprévisible pour subvenir aux besoins de votre famille pendant au moins 3 jours.

Selon les recommandations gouvernementales en sécurité publique, chaque ménage devrait être doté d'une trousse 72 heures contenant notamment :

- De l'eau embouteillée;
- De la nourriture (non périssable) et un ouvre-boîte manuel;
- Des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson, lunettes);
- Les documents importants de la famille (copies des actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et assurances);
- Une copie de votre plan d'urgence;
- Une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles;
- Des piles de rechange;
- Une radio à manivelle ou à piles;
- Des doubles des clés des voitures et de la maison;
- Une trousse de premiers soins;
- De l'argent comptant;
- Des articles d'hygiène personnelle;
- De la nourriture et des médicaments pour vos animaux de compagnie;
- Un téléphone mobile avec un chargeur.



ALERTE MÉTÉO

Ne soyez pas pris au dépourvu au cœur d'une tempête.

Abonnez-vous aux alertes météo d'Environnement et Changement climatique Canada - Météo. Vous pourrez ainsi mieux vous préparer, peu importe l'événement météorologique susceptible de survenir, comme une tornade, un orage violent, de la pluie abondante, une période de chaleur extrême ou un épisode de smog.

Abonnez-vous sans tarder : canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conditions-meteorologiques-resources-outils-generaux/meteo-can.html

PANNES DE COURANT | ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

N'utilisez jamais des appareils à combustible à l'intérieur (appareils de chauffage d'appoint, barbecues ou réchauds de camping). Si vous utilisez une génératrice, placez-la à l'extérieur dans un endroit ventilé et loin des portes et des fenêtres. Soyez vigilant, le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé et peut même entraîner la mort.

VIOLENCE SEXUELLE ET CONJUGALE

Vous avez été victime de violence sexuelle ou de violence conjugale et pensez porter plainte à la police? Le DPCP (Directeur des poursuites criminelles et pénales) offre un service d'information sur le processus judiciaire criminel, le traitement d'une plainte à la police et l'autorisation d'une poursuite criminelle en matière de violence conjugale gratuitement.

Pour joindre la Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle :

- Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
- **1 877 547-3727**
- Service gratuit et confidentiel

LE CARNET LOISIRS

AUTOMNE 2023



coteau-du-lac.com

PROGRAMMATION AUTOMNE 2023

INFORMATIONS

450 763-5822, poste 222
loisirs@coteau-du-lac.com

INSCRIPTION EN LIGNE

mon.accesscite.net/71040/fr-ca
À compter du 11 septembre 2023
Dès 9 h

PROGRAMMATION DE LA VILLE

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : mon.accesscite.net/71040/fr-ca

PROGRAMMATION D'UN PARTENAIRE

Lorsque des cours offerts à Coteau-du-Lac sont gérés par des partenaires externes, l'inscription se fait directement auprès de ceux-ci. Ils sont indiqués dans le tableau.

TARIFICATION

En vertu d'une entente de réciprocité, les résidents.es de Saint-Zotique et des Coteaux bénéficient du tarif « *citoyen* » sur les activités offertes et administrées par la Ville de Coteau-du-Lac. Les Coteaulacois bénéficient également de cet avantage à Saint-Zotique et Les Coteaux.



ENTRAÎNEMENT ET MISE EN FORME - ADO ET ADULTE (à partir de 16 ans)

ACTIVITÉS	HORAIRES ET LIEUX	INSCRIPTION	TARIF RÉSIDENT
<p>GYM ACTIVE - 50 ans et plus Avec Isabelle Pilon Série d'exercices effectués sans sauts permettant de raffermir les muscles et les articulations Équipement requis : poids de 2 ou 3 lbs et tapis de yoga</p>	<p>Lundi 18 septembre au 4 décembre Exceptions : 2 octobre, 9 octobre, 6 novembre, 27 novembre, 4 décembre Mardi 19 septembre au 5 décembre Mercredi 20 septembre au 6 décembre Judi 21 septembre au 7 décembre Lieu : centre communautaire Heure : 10 h à 10 h 45</p>	<p>Lors de votre inscription, vous devez choisir la ou les journées qui vous conviennent.</p> <p>Ville loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accescite.net/71040/fr-ca</p> <p>Les cours manquants (jours d'exception) pour atteindre les 12 sessions payées peuvent être repris une autre journée, selon le choix du participant.</p>	<p>1 X sem : 85 \$ 2 X sem : 110 \$ 3 X sem : 135 \$ 4 X sem : 150 \$</p>
<p>ZUMBA Avec Chantal Daigle Programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité</p>	<p>Lundi 18 septembre au 11 décembre Exception : 9 octobre Mercredi 20 septembre au 6 décembre Lieu : centre communautaire Heure : 17 h 45 à 18 h 45</p>	<p>Ville loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accescite.net/71040/fr-ca</p>	<p>1 x sem : 85 \$ 2 x sem : 110 \$</p> <p>Possibilité de payer à la séance, en argent comptant, au tarif de 10\$</p>
<p>ESSENTRICS Avec Gisela Gilbert (Dérivé du Tai Chi, yoga, ballet, danse et physiothérapie) Exercices sur fond de musique, sans impacts, qui travaillent tous les muscles, articulations et ligaments du corps. Équipement requis : tapis de yoga, serviette et sangle (ou ceinture)</p>	<p>Lundi 18 septembre au 11 décembre Exception : 9 octobre Lieu : gymnase du pavillon de Saint-Ignace Heure : 18 h à 19 h</p>	<p>Gisela Gilbert 514 944-3738 yoga.massogisela@gmail.com</p>	<p>110 \$</p> <p>Essai GRATUIT le 18 septembre</p>
<p>YOGA Avec Stéphane Verkempinck Exercices de respiration, détente et méditation pour retrouver la flexibilité du corps et le calme intérieur. Équipement requis : tapis de yoga</p>	<p>Lundi 18 septembre au 18 décembre Lieu : centre communautaire Heure : 19 h à 20 h</p>	<p>Stéphane Verkempinck sverkempinck@gmail.com 514 606-1802</p>	<p>100 \$</p>

ENTRAÎNEMENT ET MISE EN FORME - ADO ET ADULTE (à partir de 16 ans)

ACTIVITÉS	HORAIRES ET LIEUX	INSCRIPTION	TARIF RÉSIDENT
BODY FIT Avec Isabelle Pilon Musculation et raffermissement de tous vos muscles. Pour une silhouette bien sculptée ! Équipement requis : deux paires de poids (5 lbs et 8 lbs)	Jeudi 21 septembre au 7 décembre Lieu : centre communautaire Heure : 9 h à 9 h 45	Ville loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accesscite.net/71040/fr-ca	85 \$
INTERVALLES PIYO ET ABDOS Avec Isabelle Pilon Combiné du Piyo (pilates et yoga rapide) Note : beaucoup de pauses tête en bas et sur les mains. Équipement requis : poids de 5 lbs et tapis de yoga	Mercredi 20 septembre au 6 décembre Lieu : centre communautaire Heure : 9 h à 9 h 45	Ville loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accesscite.net/71040/fr-ca	85 \$
CARDIO KICK BOXING Avec Dany Dagenais Développement des réflexes, équilibre et coordination tout en faisant évacuer le stress et les frustrations. Équipement requis : poids de 2 lbs et tapis de yoga	Mercredi 20 septembre au 8 novembre Lieu : gymnase du Pavillon St-Ignace Heure : 18 h 30 à 19 h 30	Dany Dagenais dada2@live.ca 450-225-2034	65 \$
AÉRO DANSE Avec Dany Dagenais Entraînement en groupe avec des segments chorégraphiés ainsi que des exercices de musculation et de flexibilité. Équipement requis : poids de 2 lbs et tapis de yoga	Mercredi 20 septembre au 8 novembre Lieu : gymnase du Pavillon St-Ignace Heure : 19 h 30 à 20 h 30	Dany Dagenais dada2@live.ca 450-225-2034	45 \$
DANSE EN LIGNE Avec Maryse Labelle	Vendredi 22 septembre au 8 décembre Exception : 24 novembre Lieu : centre communautaire Heure : 11 h à 12 h	Maryse Labelle 450 377-4898	8 \$ à la séance
TOP CHRONO Avec Isabelle Pilon Séquence de mouvements sur musique rythmée. Le but: réussir le plus de blocs de mouvements possibles avant que le chrono se termine. Équipement requis : poids de 5 lbs	Mardi 19 septembre au 5 décembre Lieu : centre communautaire Heure : 9 h à 9 h 45	Ville loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accesscite.net/71040/fr-ca	85 \$

ACTIVITÉS SPORTIVES - JEUNESSE

ACTIVITÉS	HORAIRES ET LIEUX	INSCRIPTION	TARIF RÉSIDENT
<p>TAEKWONDO 7ans + Avec l'école de Taekwondo François Pleau Art martial permettant de développer la concentration, la souplesse, les réflexes, la confiance en soi et bien plus.</p>	<p>Mercredi 20 septembre au 6 décembre Exception : 27 septembre Lieu : gymnase du pavillon de l'Éclésièr Heures : 19 h à 20 h</p>	<p>François Pleau 450 567-2771 francoispleau@hotmail.com</p>	110 \$
<p>MULTISPORTS 2-10 ans Avec 7 Sports Un sport différent chaque semaine, juste pour le plaisir ! Les sports pratiqués : Ringuette, Football, Gymnastique, Basketball, Kin-ball, Tennis, Tchoukball et +</p>	<p>Samedi 23 septembre au 18 novembre Exception : 7 octobre Lieu : gymnase du pavillon de Saint-Ignace Heures : 9 h à 9 h 40 (2 - 4 ans) 9 h 55 à 10 h 50 (4 - 6 ans) 11 h à 11 h 55 (7 - 10 ans)</p>	<p>Robin 514 717-2787 info@7sports.info www.7sports.info/coteaudulac</p>	135 \$
<p>BASKETBALL 7 ans + Avec Animation Pogo Développement de connaissances et habiletés pour s'initier au sport.</p>	<p>Samedi 16 septembre au 4 novembre Exception: 7 octobre Lieu : extérieur du Pavillon St-Ignace Heures : 8 h 45 à 9 h 45 (7-8 ans)</p> <p>Lundi 18 septembre au 11 novembre Exception: 9 octobre Lieu : gymnase du Pavillon de l'Éclésièr Heures : 18 h à 19 h (9 – 11 ans)</p>	<p>Antoine Elie 450-807-5679 animationpogo@gmail.com animationpogo.com</p>	100 \$
<p>BASKETBALL LIGUE MAISON 12 – 15 ans Avec Animation Pogo Une pratique à l'extérieur et un match à l'intérieur pour continuer à se développer comme joueur. *les équipes sont formées après la première semaine de pratique</p>	<p>Samedi - pratique 16 septembre au 4 novembre Exception : 7 octobre Lieu : extérieur du Pavillon de Saint-Ignace Heures : 10 h à 11 h (Équipe 1) 11 h 15 à 12 h 15 (Équipe 2)</p> <p>Dimanche - match 24 septembre au 12 novembre Exception: 8 octobre Lieu : gymnase du Pavillon de l'Éclésièr Heures : 18 h 00 à 19 h 00 (Équipe 1 vs équipe 2)</p>	<p>Antoine Elie 450-807-5679 animationpogo@gmail.com animationpogo.com</p>	135 \$

ACTIVITÉS SPORTIVES - JEUNESSE

ACTIVITÉS	HORAIRES ET LIEUX	INSCRIPTION	TARIF RÉSIDENT
<p>HOCKEY BALLE 5 - 13 ans Avec Animation Pogo Programme récréatif pour développer des habiletés, apprendre à jouer et s'amuser. Équipement requis : Bâton de hockey et protège tibia Recommandé : Casque et gants Fourni : Lunettes de sécurité</p>	<p>Dimanche 24 septembre au 19 novembre Exception: 8 octobre Lieu : gymnase du Pavillon de Saint-Ignace Heure : 8 h 30 à 9 h 30 (5 - 7 ans) 9 h 45 à 10 h 45 (8 - 10 ans) 11 h à 12 h (11 - 13 ans)</p>	<p>Antoine Elie 450-807-5679 animationpogo@gmail.com animationpogo.com</p>	100 \$
<p>ACADÉMIE NERF 5 - 13 ans Avec Animation Pogo Des activités épatantes sur des thèmes de jeux vidéo comme bataille royale, Hunger Games, capture de drapeaux, jeux de zombies et plus encore.</p>	<p>Dimanche 24 septembre au 19 novembre Exception : 8 octobre Lieu : gymnase du pavillon de Saint-Ignace Heure : 13 h à 14 h : 5 - 8 ans 14 h 15 à 15 h 15 : 9 - 13 ans</p>	<p>Antoine Elie 450-807-5679 animationpogo@gmail.com animationpogo.com</p>	125 \$
<p>SOCCER INTÉRIEUR 5 - 7 ans Avec le Club de soccer Soulanges Développement d'habiletés pour les joueurs débutants.</p>	<p>Dimanche 24 septembre au 17 décembre Lieu : gymnase de l'école L'Éclésièrre Heure : 8 h à 9 h</p>	<p>Inscription: Sur le site du Club de soccer Soulanges soccersoulanges.org/fr/index.html</p>	À confirmer avec le Club



ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

ACTIVITÉS	HORAIRES ET LIEUX	INSCRIPTION	TARIF RÉSIDENT
<p>THÉÂTRE 6 à 17 ans Avec Mélanie Desjardins Chevaudier Ce cours permet de s'amuser en s'exprimant à travers des jeux d'expression théâtrale.</p>	<p>Mardi 19 septembre au 12 décembre Lieu : centre communautaire Heures : 18 h 15 à 19 h 15 (6 à 12 ans) 19 h 15 à 20 h 30 (13 à 17 ans)</p>	<p>École de théâtre Mélanie Desjardins Chevaudier 450 269-3303 ecoledetheatremdc@gmail.com</p>	<p>280 \$ 6 à 12 ans 295 \$ 13 à 17 ans</p>
<p>TRICOTE ET PLACOTE Avec Le Cercle des fermières des Coteaux Tricot libre, initiation au crochet et aux aiguilles, confection de bas en commençant par la pointe.</p>	<p>Mercredi 6 septembre au 20 décembre Lieu : Maison des Optimistes Heures: 18 h 30 à 20 h 30</p>	<p>Monique Krick 450-763-2518 ou Diane Grenier 514-208-3965</p>	<p>3 \$ par séance pour les non-membres Pour devenir membre : 40 \$ pour l'année</p>
<p>ESPACE ZEN Avec Marie Gauthier, récréologue Dans une ambiance tranquille, harmonieuse et imprégnée d'une musique douce, explorez les loisirs créatifs proposés. Tisane à volonté Matériel de base fourni</p>	<p>Jeudi 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre Lieu : sous-sol du Pavillon Wilson Heures: 13 h 30 h à 15 h 30</p>	<p>Ville Pour réserver votre place loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accesscite.net/71040/fr-ca</p>	<p>GRATUIT Contribution volontaire pour les breuvages et collations</p>
<p>JEUDI EN MUSIQUE Avec Maurice Arsenault Spectacle de musique intimiste au son du saxophone et d'un artiste invité. Des airs connus à fredonner en bonne compagnie.</p>	<p>Jeudi 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 21 décembre Lieu : centre communautaire Heures : 15 h à 16 h 30</p>	<p>Pour réserver votre place Ville loisirs@coteau-du-lac.com 450 763-5822, poste 222 mon.accesscite.net/71040/fr-ca</p>	<p>GRATUIT Contribution volontaire pour les breuvages et collations</p>
<p>COURS DE SCULPTURE Avec Daniel Laramée, sculpteur Cours offert par un sculpteur professionnel dans son atelier de Coteau-du-Lac.</p>	<p>Les jeudis Lieu : Atelier de l'artiste. L'adresse sera confirmée lors de l'inscription Heures: de 19 h à 22 h (date de début à confirmer, selon la création du groupe) *possibilité de groupes en journée</p>	<p>Daniel Laramée dlaramee_sculpteur@hotmail.com 450 763-1001</p>	<p>25 \$ / séance Équipement fourni Matériel : 50 \$ pour 5 kg de terre et cuisson</p>

BIBLIOTHÈQUE

HEURE DU CONTE

L'heure du conte invite de nouveau les tout-petits de 3 à 5 ans à partager la magie du conte animé. Un bricolage sera effectué à la suite de la lecture de l'histoire.

Horaire : de 10 h 30 à 11 h 30

Samedi 30 septembre

Samedi 11 novembre

Samedi 25 novembre

Public : Enfants de 3 à 5 ans

Lieu : Sous-sol de la bibliothèque

Inscription obligatoire 450 763-2763,
inscription distincte pour chaque heure
du conte.



EN SEPTEMBRE, VAS-Y MOLLO AVEC LES LIVRES DE LA BIBLIO !

Cet été, les livres de la bibliothèque ont eu droit à toutes sortes « d'activités » : saut dans la piscine, trempage dans le café, passage entre les dents des chiots.

Certains sont revenus la mine basse et les coins grignotés. En cette période de retour à l'école ou au travail, les livres vous demandent votre collaboration afin de les conserver en bon état. Ils veulent éviter les animaux, les cuistots, les stylos et l'eau ! En guise de rappel, des signets seront offerts à la bibliothèque durant tout le mois.

SPECTACLE D'HALLOWEEN - LA SORCIÈRE PIROULINE ET LES BOTTES ENSORCELÉES

Pirouline, la sorcière, organise une grande fête pour l'Halloween. Elle a invité toutes ses amies et cousines sorcières. Mais, hélas, la méchante Verrue-Poilue, qui n'est pas invitée, a ensorcelé les bottes de Pirouline. Celles-ci se mettent à danser n'importe quand et Pirouline est très fatiguée et n'arrive pas à finir sa décoration. Elle va donc voir ses amis : Finfinot le furet, Zaki le perroquet et Merlus-Magicus, l'arbre magique. Ils l'aideront à se débarrasser du mauvais sort.

Horaire - Samedi 28 octobre de 10 h 30 à 11 h 30

Lieu : Sous-sol de la bibliothèque

Inscription obligatoire au 450 763-2763





SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC - 14 AU 21 OCTOBRE VENTE DE LIVRES USAGÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 14 au 21 octobre, la bibliothèque procédera à la vente de livres usagés à bas prix, pour tous les goûts : romans francophones et anglophones, livres pour enfants, documentaires, bandes dessinées et même quelques DVD!

Lieu : Sous-sol de la bibliothèque

Information : **450 763-2763**

MATINÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Venez découvrir de nouveaux jeux ou simplement vous amuser avec ceux que vous aimez déjà ! **Activité animée par La Ribouldingue.**

Public : Pour tous.

Horaire : **Samedi 21 octobre de 10 h à 12 h 30**

Lieu : À la bibliothèque

Inscription : Aucune

Information : **450 763-2763**



JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 10 NOVEMBRE

CRÉATION D'UNE VEILLEUSE AVEC ARTISCRÉATIFS

Se coucher le soir sera plus amusant pour les enfants avec cette veilleuse faite de leurs propres mains.

Public : 8 à 12 ans

Horaire : **Vendredi 10 novembre, de 13 h à 14 h**

Inscription obligatoire au 450 763-2763

Lieu : Sous-sol de la bibliothèque

ACTIVITÉ DE NOËL

CRÉATION D'UNE BOULE À NEIGE AVEC ARTISCRÉATIFS

Les enfants s'amuseront à concevoir leur propre boule à neige.

Public : 7 à 12 ans

Horaire : **Samedi 9 décembre, 10 h 30 à 11 h 30**

Inscription obligatoire au **450 763-2763**

Lieu : Sous-sol de la bibliothèque



HALLOWEEN DISTRIBUTION DE BONBONS

2 kiosques de distribution - surveillez les annonces



COLLECTE DE SANG



Lundi 11 septembre

CENTRE COMMUNAUTAIRE WILSON
2, rue Georges-Jules-Beaudet

SUR RENDEZ-VOUS

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264



Sondage et consultation

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Le processus de mise à jour de la politique familiale et des aînés se poursuivra cet automne avec la réalisation d'un sondage en ligne et d'un exercice de consultation avec les citoyens. Il est possible de consulter en ligne la politique antérieure (2014-2017). Le travail actuel permet de mettre à jour les données et les grandes orientations desquelles découlera un nouveau plan d'action pour minimalement les trois prochaines années. Surveillez les publications qui vous inviteront à participer et à vous exprimer.



MARCHÉ DE NOËL - 25 ET 26 NOVEMBRE

Comme l'an dernier, la programmation s'étirera en soirée avec animation extérieure. Les exposants intérieurs seront aussi sur place jusqu'à 19 h. Surveillez la programmation complète à venir dans les prochaines semaines.



QU'EST-CE QU'ON MANGE?

Inscrivez-vous à la formation **Littératie alimentaire** pour décoder les étiquettes, connaître le guide alimentaire et déjouer le marketing alimentaire.

Les formations auront lieu dans les locaux de La magie des mots à Coteau-du-Lac, les lundis **18 et 25 septembre** ainsi que le **lundi 2 octobre 2023** de 13 h à 15 h. Huit places sont disponibles.

Communiquez avec nous au **450 763-1331**.

AUTRES FORMATIONS ET ATELIERS DES ORGANISMES



CENTRE DE GESTION HÔTELIÈRE SOULANGES (CGHS)

Doté d'installations et d'un personnel professionnels, le CGHS offre des ateliers liés au domaine de l'hôtellerie pour les femmes de la région.

Coordonnées : 450 763-5507

506, chemin du Fleuve

cghsoulanges.org



CLUB DES PETITS CHEFS

Initiation à la cuisine

Pour filles de 9 à 11 ans

Les samedis de 15 h 15 à 16 h 30

Dates : Le 23 septembre, le 14 et 21 octobre, les 4 et 18 novembre.

Coût : 50 \$

Contacteur Shirley au 450 763-5507

Séance d'information pour les parents le 23 septembre lors de l'inscription.

VISITES AMICALES AUX AÎNÉS

Pour étudiantes de 15 ans et plus

Les samedis de 15 h 15 à 16 h 30 de septembre à décembre

Contacteur Josée au 450 763-5507

Un certificat d'engagement pourra être remis aux jeunes bénévoles.



CLUB DE CUISINE MAIN À LA PÂTE

Apprendre à cuisiner tout en soutenant la communauté.

(Les repas cuisinés seront remis à des personnes en besoin.)

Pour étudiantes de 12 à 17 ans

Les samedis de 15 h 15 à 16 h 30

Dates : Le 23 septembre, le 14 et 21 octobre, les 4 et 18 novembre.

Coût : 50 \$

Contacteur Dorothy au 450 763-5507

Un certificat d'engagement pourra être remis aux jeunes bénévoles.

RENCONTRE ET DISCUSSION POUR PARENTS

Soutenir mon enfant dans son cheminement scolaire par Julie Bélanger et Diane St-Onge, enseignantes au primaire.

Vendredi 29 septembre, 19 h 30

-Exposé, échange et goûter

Coût : 10 \$

Contacteur Concha ou Marie au 450 763-5507





Les Cercles
de Fermières
du Québec

CERCLE DES FERMÈRES

Le Cercle de Fermières-Artisanes des Coteaux, qui réunit des membres de Coteau-du-Lac, recrute actuellement des nouvelles participantes pour la saison 2023-2024.

Au programme : loisirs et arts textiles (tricot, tissage, crochets).

Avec l'abonnement annuel de 40 \$, les membres ont droit à tous ces cours.

Info: Rita 450-807-8887 ou Réjane 450-763-2777



VISION TRAVAIL - CENTRE-CONSEIL EN EMPLOI

Services gratuits offerts aux gens de 40, 50, 60 ans ou plus

Besoin d'aide pour votre recherche d'emploi? L'organisme Vision Travail est là pour vous et peut vous aider à reprendre confiance en vous.

Oubliez vos appréhensions et vos craintes.

Ça vous intéresse? Contactez leur équipe au **450 455-5150**

ou par courriel à vaudreuil@visiontravail.ca.

INITIATION À LA GÉNÉALOGIE

Cours d'initiation à la généalogie offert par la **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE** de Coteau-du-Lac

Horaire : les lundis, à 19 h 30

À compter du 9 octobre

Durée : 6 semaines

Formateur : Richard Normandeau

Lieu : 4a, rue Principale (anciennement
Maison des Optimistes)

Contenu :

1. Introduction à la recherche généalogique
2. Utilisation des sites de recherche généalogique en ligne
3. Collecte de données
4. Analyse des données
5. Documentation des résultats de recherche
6. Présentation et partage des résultats de recherche

Coût :

30 \$ pour les membres de la SHGCDL

50 \$ pour les non-membres

Inscription : par courriel à

societedhistoirecoteaudulac@gmail.com ou auprès de
Richard Normandeau 514 926-4161



RENCONTRES DE GÉNÉALOGIE ET AUTRES

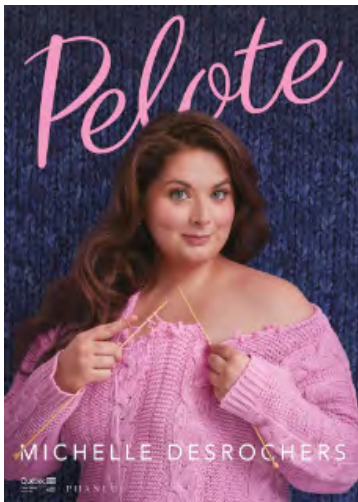
À partir du 3 septembre 2023, tous les mardis et jeudis en après-midi de 14 h à 16 h ainsi qu'en soirée de 19 h à 21 h, la **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE** sera présente dans son nouveau local du 4a rue Principale de Coteau-du-Lac pour des rencontres de généalogie ou des discussions sur l'histoire de Coteau-du-Lac.

En plus de pouvoir utiliser sur place des ordinateurs pour consulter les différents sites de recherche en généalogie, vous pourrez voir les expositions de photos historiques ainsi que des articles témoignant de la vie de nos ancêtres.



Automne 2023

pavillonwilson.com



Vendredi 15 septembre, 20 h
**MICHELLE
 DESROCHERS - PELOTE**
 Coût du billet : 28 \$



Vendredi 22 septembre, 20 h
**ELVIS ON TOUR
 AVEC SYLVAIN LEDUC**
 Coût du billet : 45 \$



Samedi 23 septembre, 19 h 30
LUTTE BCW PAGAILLE
 Coût du billet : 15 \$ en
 prévente, 20 \$ à la porte,
 10 \$ pour les 12 ans
 et moins.



Vendredi 20 octobre, 20 h
**P-O FORGET
 MA MEILLEURE HEURE**
 Coût du billet : 28 \$



Vendredi
 3 novembre, 20h
**JEAN-MARIE
 CORBEIL
 FOUILLE À NU**
 Coût du billet : 28 \$



Jeudi 14 décembre, 20 h
**MARIO JEAN - EN
 RODAGE DE SON 7^E
 SPECTACLE -
 SUPPLÉMENTAIRE**
 Coût du billet : 41 \$



Vendredi 17 novembre, 20 h
PASCAL CAMERON
 Coût du billet : 31 \$



Avec les meilleurs humoristes de la relève

Vendredi 29 septembre
 Vendredi 27 octobre
 (Marko Métivier)

Samedi 11 novembre
 Vendredi 15 décembre

Achat de billets : 20 \$ Martin Lapierre 438 881-0720

CONFÉRENCES



Deux conférences, trois soirs
**MARC GERVAIS,
 CONFÉRENCIER**
**Faire la paix avec son
 passé et soi-même**
 mercredi 13 septembre, 19 h 30
 samedi 16 décembre, 19 h 30
**Lâcher prise, confiance
 et amour de soi**
 Lundi 27 novembre, 19 h 30
 Coût du billet : 31,81 \$



Jeudi 28 septembre, 19 h 30
**SOIS TA MEILLEURE
 AMIE - CONFÉRENCE
 DE JOSÉE
 BOUDREAU**
 Coût du billet : 32,08 \$

LA POINTE DU DIABLE AU « CÔTEAU-DU-LAC »

PHILIPPE KRICK - 2023



Un texte proposé par la Société d'Histoire et de Généalogie de Coteau-du-Lac

*« Ô combien d'actions, combien d'exploits célèbres
Sont demeurés sans gloire dans la fonde des ténèbres
Où chacun, seul témoin des coups de perche qu'il donnait,
Pouvait discerner où le sort l'entraînait. »*

En août 1760 **Pierre Pouchot**, commandant des 60 soldats de **Fort Lévis** sis sur l'**île Orakointon**,¹ avait reçu du **gouverneur Vaudreuil** l'instruction de retarder le plus longtemps possible la descente sur Montréal de l'armée du **général Amherst**, afin de pouvoir signer une capitulation raisonnée.

Il y eut donc la résistance héroïque de Fort Lévis en août suivie, le 4 septembre, du naufrage d'une partie de la flotte anglaise dans les rapides au coteau du lac. Bref, mission accomplie : la capitulation fut signée le 8 septembre 1760. Prisonnier, Pouchot fut rapatrié de New-York en France où il rédigea ses « *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre* ».

Cartographe, Pierre Pouchot y adjoignit la « *Carte des frontières françaises et anglaises dans le Canada depuis Montréal jusqu'au Fort du Quesne*² ». Au chapitre 2 du tome 3, il commentait en détail la remontée de la grande Rivière : sauts, battures, rapides, portages, aires de campements, îles propices à la défense du territoire et autres observations précieuses dont la description du passage de « *La Pointe du Diable* » que voici :

*« On monte à la perche jusques au portage du coteau du lac marqué (5).
C'est une pointe de terre où l'eau est si agitée, et bouillonne si fort,
que l'on y est obligé de décharger les bateaux.*

*Ce portage est de 60 pas. Il faut se mettre à l'eau, pour monter le bateau et
le faire tourner la pointe. On fait après cela une traverse à la rame, pour gagner une autre pointe, appelée la
Pointe du Diable que l'on passe à la traîne.*

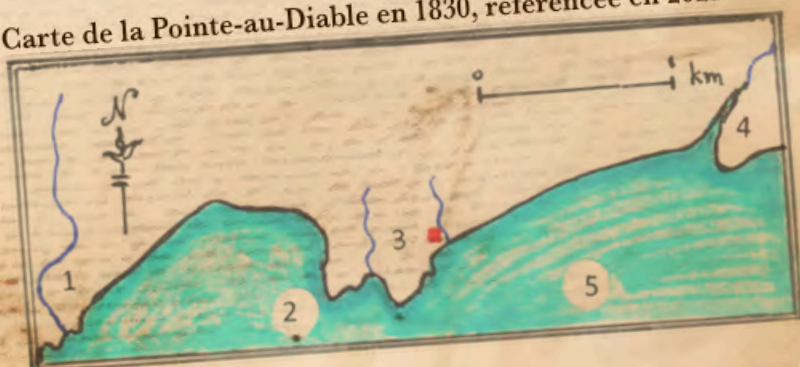
*Si malheureusement le bateau s'embarde³ à cette pointe, le courant
porte dans de gros bouillonsoù l'on périt infailliblement;
ce qui est arrivé à des voyageurs qui ont voulu passer cet endroit à la perche. »*

Note 1 : Aujourd'hui Chimney Island à 120 km en amont de Coteau-du-Lac : coord. 44.7414, -75.4409

Note 2 : Sur la Belle Rivière, aujourd'hui l'Ohio à Pittsburg NY

Note 3 : On appelle embarder, lorsque le courant de l'eau fait virer au large le devant du bateau. Alors on n'est plus maître de le retenir ; il faut le laisser aller au courant.

Carte de la Pointe-au-Diable en 1830, référencée en 2023



1. Rivière Rouge
2. Pointe-au-Diable
3. Manoir Simpson
4. Rivière à la Graisse
5. Fleuve Saint-Laurent

Saviez-vous que...

LE MANOIR BEAUJOLAIS

En 1865, l'héritage des seigneuries de Soulanges et de Nouvelle-Longueuil échet à **Quiquerand de Beaujeu** et à son frère **Raoul**. L'aîné habita le manoir de pierre, en bas du village, déjà nommé **Manoir de Beaujeu**. En 1868, Raoul se fit construire un manoir bien à lui au village. Il nomma la maison « **Le Beaujolais** », du nom de terres de ses ancêtres en France. Cette construction était notoire par son architecture victorienne, ses hauts plafonds, ses immenses foyers, et ses appartements somptueux lambrissés de planchettes de pin rouge. Quand ses devoirs ne le retenaient pas à Montréal, à Québec ou à Ottawa, Raoul de Beaujeu vivait au Beaujolais avec sa famille. Sept des neuf enfants qu'il eut avec son épouse, **Henriette Lamothe**, sont nés ici. Entre 1871 et 1883, Raoul fut mêlé aux nombreuses élections qui eurent lieu dans le comté de Soulanges. Il mourut en 1887, âgé d'à peine quarante ans. Son épouse, foncièrement montréalaise, n'avait plus rien qui la retenait à **Coteau-du-Lac**. Le Beaujolais fut donc vendu le 14 février 1918. La vente comprenait la surface de terre comprise entre le canal de Soulanges et l'arrière des propriétés du Chemin du Fleuve d'une part, la **Rivière Delisle** et le cimetière catholique d'autre part.

L'acquéreur était **Jean-Baptiste Charlebois**, un coteaulacois un peu rêveur qui s'occupait de sa terre à St-Lazare et s'emballait pour toutes sortes de projets qui lui réussissaient plus ou moins. Il rêvait de faire du Beaujolais un hôtel de luxe et, semble-t-il, réalisa en partie cette ambition puisque des aînés parmi les coteaulacois se rappellent que cette maison fut un temps dite « l'hôtel des Américains », probablement parce qu'on y entendait parler la langue de Shakespeare, utilisée là par nécessité ou par snobisme. Au début des années 1970, un promoteur immobilier acquit la propriété, fit démolir le château et en récupéra ce qu'il y avait de valable, entre autres, le toit en feuilles de cuivre, puis lotit le terrain, donnant ainsi naissance au quartier résidentiel des actuelles **rues Fleurie, des Muguets, des Lilas, des Pivoines, Legros et de la partie de la rue Séguin** qui se trouve à l'ouest du cimetière.

Source : fichier de toponymie de Coteau-du-Lac que vous pouvez consulter à l'adresse internet : societedhistoire-coteau-du-lac.com




NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

342, chemin du Fleuve

450 763-5822

coteau-du-lac.com

 [coteaudulac](https://www.facebook.com/coteaudulac)

Horaire régulier (du 10 octobre au 3 mai inclusivement)

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Horaire d'été (jusqu'au 6 octobre)

Lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30.

Vendredi, de 8 h à 12 h.

GARAGE MUNICIPAL

20, chemin de la Rivière-Delisle Nord

450 763-5822, poste 242

Horaire régulier (du 10 octobre au 3 mai inclusivement)

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30.

Horaire d'été (jusqu'au 6 octobre)


Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 45 à
16 h 30. Vendredi, de 8 h à 12 h.

BIBLIOTHÈQUE JULES-FOURNIER

3, rue du Parc | 450 763-2763

coteau-du-lac.com

Catalogue : bibliotheque.coteau-du-lac.com

 [bibliothequejulesfournier](https://www.facebook.com/bibliothequejulesfournier)

Lundi, mardi et mercredi : 10 h à 20 h

Jeudi et vendredi : 10 h à 17 h

Samedi : 10 h à 13 h

Dimanche : Fermée

LIGNE 311 - ACCESSIBLE 24/24 ET 7/7

Composez le 311 en tout temps pour un appel non urgent concernant la voirie, la chaussée ou bris d'aqueduc.

Ligne 211 - ACCESSIBLE 7/7 DE 8 H À 18 H

Service d'information et référence permettant d'être informés rapidement sur les ressources socio-communautaires de proximité pouvant aider à se sortir d'une situation précaire (dépannage alimentaire, logement, transport accompagnement, aide à la recherche d'emploi, soutien pour les aînés, etc.).

Ligne 911

Pour vos appels nécessitant une intervention d'urgence : ambulance, policier, pompier.